

## 2021\_CT2\_628

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Collecte et traitement des déchets - AVIS - Budget Annexe Service Public d'Elimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "couverture B3"**

---

Le 9 décembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente, Chemin des Rigauds à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Monsieur le Président du Territoire, le 2 décembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BRAMOULLÉ Gérard – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – RAMOND Bernard – SLISSA Monique – TAULAN Francis

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales** : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – BIANCO Kayané donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à CORNO Jean-François – BOULAN Michel donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – BUCHAUT Romain donne pouvoir à GARCIN Eric – BURLE Christian donne pouvoir à GRANIER Hervé – CHARRIN Philippe donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à PELLENC Roger – GACHON Loïc donne pouvoir à AMAR Daniel – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – KLEIN Philippe donne pouvoir à PETEL Anne-Laurence – MERCIER Arnaud donne pouvoir à MARTIN Régis – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MORBELLI Pascale – RUIZ Michel donne pouvoir à CRISTIANI Georges – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à TAULAN Francis – VENTRON Amapola donne pouvoir à FREGEAC Olivier – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à TAULAN Francis

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – MALLIÉ Richard – PAOLI Stéphane – POUSSARDIN Fabrice – SERRUS Jean-Pierre – TERME Françoise – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Secrétaire de séance** : LANGUILLE Vincent

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20211209-2021\_CT2\_628-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2021  
Date de réception préfecture : 17/12/2021

**Monsieur Guy BARRET** donne lecture du rapport ci-joint.

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau  
Collecte et traitement des déchets**

■ Séance du 9 décembre 2021

**06\_3\_06**

■ **Budget Annexe Service Public d'Élimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "couverture B3"**

Monsieur le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

### Transition écologique et énergétique, cycle de l'eau, mer et littoral

#### ■ Séance du 16 décembre 2021

10595

#### ■ Budget Annexe Service Public d'Élimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "couverture B3"

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Il convient aujourd'hui de réviser le montant de l'opération HT d'investissement existante relative à la « couverture B3 » du site de l'Arbois créée par délibération n°2020\_CT2\_318 du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020. Le montant de l'opération HT est de 439 425 € au 01/01/2019. Pour rappel, le montant de l'opération TTC est de 2 307 690 € au 01/01/2019.

Le site de l'Arbois bénéficiant d'un assujettissement partiel à la TVA fiscale pour l'activité de vente de service, un coefficient de déduction est appliqué en accord avec l'administration fiscale. C'est la raison pour laquelle, deux opérations d'investissement en TTC et HT sont présentées ensemble. Seule l'opération HT est concernée par la révision du présent rapport.

Ces opérations d'investissement regroupent les opérations de travaux relatifs à la gestion de la couverture du bassin B3 en optimisant la fin d'exploitation de ce bassin. Cela se traduit par la réalisation de travaux par phase avec la mise en place d'une couverture intermédiaire. L'échéancier des travaux prévu sur les années 2021 à 2025 est toujours d'actualité mais les montants des CP initiaux ont été calculés selon une clef de répartition entre le TTC et le HT différente de celui d'aujourd'hui.

La révision est le résultat d'une hausse des prix de la matière première plastique utilisée et dans les géomembranes mises en place pour le dispositif d'étanchéité du site et également suite à des tassements différentiels inattendus des massifs de déchets engendrant des travaux supplémentaires à prévoir.

C'est dans ce contexte et pour des raisons de sécurité et de continuité de service public, qu'il convient aujourd'hui de réviser à la hausse le montant de l'opération d'investissement HT existante.

L'augmentation de l'opération d'investissement est rendue nécessaire :

- en raison de travaux supplémentaires nécessaires et de la conséquence des montants en HT suite à l'évolution de la clef de répartition entre le TTC et le HT,
- en raison de l'atteinte en 2022 du montant précédemment décidé.

L'opération d'investissement en HT « « couverture B3 », d'un montant de 439 425 € au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (délibération n°2020\_CT2\_318), inscrite au Budget Service Public d'Élimination des Déchets 24 enregistrée dans l'autorisation de programme 212160CO pour l'opération n°2021200300 du programme 16 de la Métropole doit être révisée pour un montant de 847 282 € HT.

La révision de l'opération en HT porte le montant de l'opération 2021200300 d'un montant de 439 425 € HT avant révision à un montant révisé de 1 286 707 € HT.

Pour rappel, l'opération d'investissement en TTC « couverture B3 » d'un montant de 2 307 690 € au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (délibération n°2020\_CT2\_318), inscrite au Budget Service Public d'Élimination des Déchets 24 enregistrée dans l'autorisation de programme 212160CO pour l'opération n°2021200100 du programme 16 de la Métropole, quant à elle, n'est pas modifiée par le présent rapport. Le montant de l'opération TTC reste de 2 307 690 € TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

##### **Vu**

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2020\_CT2\_318 du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 relative à la création de deux opérations d'investissement pour la couverture du bassin n°3 de l'ISDnD de l'Arbois et de leur affectation ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

##### **Oùï le rapport ci-dessus,**

##### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

##### **Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la révision de l'opération d'investissement n°2021200300 pour un montant de 847 282 € HT, afin de permettre sa réalisation,
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

##### **Délibère**

##### **Article 1 :**

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement 2021200300 relative à la « couverture B3 » pour un montant de 847 282 euros HT portant le montant total révisé de l'opération à 1 286 707 euros HT.

##### **Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget Service Publics d'Élimination des Déchets – Territoire du Pays d'Aix, en section d'Investissement : opération budgétaire 2021200300, nature 2128, fonction 7213, autorisation de programme 212160CO.

L'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée s'établit comme suit :

Pour l'opération 2021200300 :

*Mandats déjà émis au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 0 euros HT*

CP 2021 inscrit après BS 2021 : 279 000 euros HT

CP 2022 : 277 000 euros HT

CP 2023 : 277 000 euros HT

CP 2024 : 277 000 euros HT

CP 2025 : 176 707 euros HT

Pour rappel, les CP pour l'opération TTC 2021200100 sont les suivants :

*Mandats déjà émis au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 0 euros TTC*

CP 2021 inscrit après BS 2021 : 496 000 euros TTC

CP 2022 : 498 000 euros TTC

CP 2023 : 498 000 euros TTC

CP 2024 : 498 000 euros TTC

CP 2025 : 317 690 euros TTC

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué,  
Stratégie de réduction et  
Traitement des déchets

Roland MOUREN

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Collecte et traitement des déchets - AVIS - Budget Annexe Service Public d'Elimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "couverture B3"**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	48
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25
Pour	48
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Gérard BRAMOULLÉ**



Signé, le **14 DEC. 2021**